

Permanence "Info énergie"

Comment mieux isoler mon logement ? Puis-je installer des panneaux solaires sur mon pavillon ? Quel est le retour sur investissement ? Je suis locataire, comment réduire ma facture d'électricité ? Comment choisir un appareil électroménager à faible consommation d'énergie ?

Pour vous aider à répondre à ces questions d'ordre énergétique, la Ville de Saint-Égrève, en partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec), met à votre disposition un conseiller en énergie afin de trouver la solution adaptée à votre besoin. Ce conseiller tient une permanence (gratuite) cet après-midi de 14 à 17 h à la mairie.

Inscription préalable auprès de la mission "développement durable" à la mairie (04 76 56 53 00).